



# **DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION**

**DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS  
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

---

## ***MURLES***

---

**Liste des risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée :**

**I) Risque inondation :**

**Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 09 Mars 2001**

**II) Risque sismique**

**Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français**

## I) Risque inondation :

### Nature de la crue :

Le risque inondation est induit par ruissellement urbain et débordement du ruisseau " le Saint-Jean" et de la rivière " la Mosson ".

C'est au niveau du ruisseau "Saint-Jean" que se situent les problèmes d'inondation dans l'agglomération. La crue est très courte en raison de la petitesse du bassin versant, mais les dégâts peuvent être graves car les vitesses sont élevées.

### Caractéristiques de la crue :

L'extension progressive des périmètres urbanisés dans la vallée de la Mosson a entraîné une augmentation de l'imperméabilisation des sols, donc des débits de crue et des dégâts occasionnés par ces crues. Les événements historiques marquants sont : 1907, le pont SNCF sur la Mosson à St Jean de Védas a été emporté. 1933, les 26 et 27 septembre très forte crue sur le bassin ayant causé de nombreux dégâts - crues de 1971, 1976, 1982, 1984, 1987 et 1994.

### Intensité et qualification de la crue :

La crue est composée de 2 paramètres : la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. Suivant l'intensité de ces éléments, la crue est qualifiée en types d'aléas dont la représentation figure sur la cartographie ci-jointe :

- aléa grave : hauteur de submersion supérieure à 0,50m.  
: ou hauteur de submersion inférieure à 0,50 mètre, avec vitesse supérieure à 0,50 m/s.
- aléa important: hauteur de submersion inférieure à 0,50 mètre, sans vitesse significative.

*Une vitesse significative est une vitesse > à 0,50 m/s à partir de laquelle un adulte se déplace avec difficulté dans 0,50m d'eau.*

## II) Risque sismique :

Au regard du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 votre commune est située en zone de sismicité 2. La construction de bâtiments nouveaux ainsi que certains travaux sur l'existant sont soumis à l'obligation de mettre en œuvre des dispositifs constructifs spécifiques.

Pour plus d'informations sur ces dispositions vous pouvez consulter « La nouvelle RÉGLEMENTATION PARASISMIQUE applicable aux bâtiments » sur le lien suivant :

[http://www.planseisme.fr/IMG/pdf/plaquette\\_meddtl\\_dgaln\\_reglementation\\_parasismique.pdf](http://www.planseisme.fr/IMG/pdf/plaquette_meddtl_dgaln_reglementation_parasismique.pdf)

### Nature et caractéristiques du risque :

Un séisme, ou tremblement de terre, résulte du mouvement brutal des terrains en profondeur, le plus souvent le long d'une cassure ou faille qui provoque des vibrations du sol.

La magnitude (mesurée sur l'échelle de Richter) caractérise la puissance d'un séisme et correspond à l'énergie libérée par le séisme. En fonction de son niveau, les vibrations peuvent durer quelques secondes à plus d'une minutes. Ces vibrations peuvent engendrer la chute d'objets ou affecter les bâtiments jusqu'à leur ruine.

L'intensité (échelle I à XII) permet de mesurer les effets d'un séisme sur les hommes, les constructions ou l'environnement. De manière générale elle diminue à mesure que l'on s'éloigne de l'origine du séisme (épicentre).

Dans l'Hérault depuis 1836, 22 séismes ont été ressentis (intensité maximale VI), mais depuis 1980, ce sont plus de 120 séismes, de magnitude faible (2 à 3 en moyenne), qui ont été enregistrés dans le département ou en proximité immédiate.

Historiquement l'intensité maximale ressentie dans le département est de niveau VI. Ce fut en particulier le cas :

- à Agde en 1909 et sur la commune de Capetang lors du séisme de Camplong d'Aude en 1950.
- dans au moins 30 communes lors du séisme de Lambesc ( Provence ) en 1909 ( intensité VIII-IX épiscopale ) .

Pour cette intensité, les effets correspondent à un fort ressenti humain et peuvent se traduire, pour le bâti, par des fissures dans les murs.